

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

### **COOLELF SI-OAT**

n° SDS:

085134

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit

: COOLELF SI-OAT

UFI

: X4SK-27N8-V00V-A53E

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Liquide de refroidissement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

TotalEnergies Lubrifiants 562 Avenue du Parc de L'ile 92029 Nanterre Cedex FRANCE Tél: +33 (0)1 41 35 40 00

Fax: +33 (0)1 41 35 84 71

rm.msds-lubs@totalenergies.com

Se référer à la rubrique 16 pour les coordonnées du fournisseur local

**Contact** 

H.S.E

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone

: France - ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59

En France - Centre anti poison : ANGERS : 02 41 48 21 21 BORDEAUX : 05 56 96 40 80 LILLE : 08 00 59 59 59 LYON : 04 72 11 69 11 MARSEILLE : 04 91 75 25 25

MARSEILLE : 04 91 75 2 NANCY : 03 83 22 50 50 PARIS : 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

**Fournisseur** 

Numéro de téléphone

: Téléphone d'urgence: +44 1235 239670

Date de révision : Version : 2.01 France FRANÇAIS 1/17 2022/07/18



n° SDS:

085134

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit

: Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

STOT RE 2, H373 (reins)

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

: Attention

Mentions de danger

: H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée. (reins)

Conseils de prudence

Généralités

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Prévention

: P260 - Ne pas respirer les gaz, vapeurs ou aérosols.

Intervention

: P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

Stockage

: Non applicable.

Élimination

: P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations

locales, régionales, nationales, et internationales.

Contient

Ethylène glycol

Éléments d'étiquetage

supplémentaires

: Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines

substances et

préparations dangereuses

et de certains articles

dangereux

: Non applicable.

#### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB en concentration >= 0.1 %.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une : Risque de glissade sur le produit répandu.

classification

Date de révision : 2022/07/18

Version: 2.01

**FRANÇAIS** 

2/17



n° SDS: 085134

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

: Mélange 3.2 Mélanges

Produit/substance	Identifiants	% (p/p)	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
Ethylène glycol	REACH #: 01-2119456816-28 CE: 203-473-3 CAS: 107-21-1 Index: 603-027-00-1	≥25 - ≤50	Acute Tox. 4, H302 STOT RE 2, H373 (reins) (orale)	ETA [oral] = 1600 mg/kg	[1] [2]
sebacate de disodium	REACH #: 01-2120762063-61 CE: 241-300-3 CAS: 17265-14-4	≤3	Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
			Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.		

Informations complémentaires

: Produit à base d'éthylène-glycol

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la victime ne respire pas, en cas de respiration irréqulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

3/17 France FRANCAIS Date de révision : Version: 2.01

2022/07/18



n° SDS :

085134

#### Ingestion

: Transporter immédiatement la victime à l'hôpital LES SYMPTOMES PEUVENT NE PAS SE MANIFESTER IMMÉDIATEMENT Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Aucune donnée spécifique.

Inhalation

: Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau

: Aucune donnée spécifique.

Ingestion

: Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. nausées ou vomissements crampes/douleurs abdominales convulsions Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant

: Rincer la bouche. Provoquer les vomissements, mais uniquement si la victime est parfaitement consciente L'ingestion, en fonction de la dose absorbée, peut causer par exemple : comportements anormaux, perte de connaissance, convulsions, paralysie respiratoire, oedème pulmonaire, ainsi que des dommages au foie et aux reins qui peuvent entrainer la mort dans le pire des cas. Un traitement rapide d'une intoxication par l'ethylèneglycol, par dialyse si necéssaire, peut réduire les effets toxiques. Une injection intraveineuse d'alcool ethylique en solution dans du bicarbonate de sodium est une remède admis.

Traitements spécifiques

: Pas de traitement particulier.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du  ${\sf CO}_2$ , de la mousse résistante à l'alcool ou

de l'eau pulvérisée (brouillard).

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Produits de combustion dangereux

 monoxyde de carbone dioxyde de carbone Oxydes de sodium

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Date de révision : 2022/07/18

Version: 2.01

France FRANÇAIS



**n° SDS**: 085134

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire isolant autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent (vent dans le dos). Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection

individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des

déchets.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Date de révision : Version : 2.01 France FRANÇAIS 5/17



n° SDS: 085134

#### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8). Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux. la peau et les vêtements. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients avant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

: Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel

: Non disponible.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Produit/substance	Valeurs limites d'exposition
	Ministère du travail (France, 5/2021). Absorbé par la peau. Notes: Valeurs limites réglementaires indicatives (arrêté du 30-06-2004 modifié)
	VLE: 40 ppm 15 minutes. Forme: vapeur VLE: 104 mg/m³ 15 minutes. Forme: vapeur VME: 20 ppm 8 heures. Forme: vapeur VME: 52 mg/m³ 8 heures. Forme: vapeur

Constituant(s) dangereux de substance(s) UVCB et/ou multi-constituant satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE)

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail -Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les

Date de révision : Version: 2.01 **FRANÇAIS** France 6/17

2022/07/18



n° SDS:

085134

performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Valeur limite d'exposition conseillée

: Aucun effet important ou danger critique connu.

#### **DNEL/DMEL**

Produit/substance	Туре	Exposition	Valeur	Population	Effets
<b>E</b> thylène glycol	DNEL	Long terme	7 mg/m³	Population	Local
		Inhalation		générale	
	DNEL	Long terme	35 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
		Inhalation			
	DNEL	Long terme Voie	53 mg/kg	Population	Systémique
		cutanée	bw/jour	générale	
	DNEL	Long terme Voie	106 mg/kg	Opérateurs	Systémique
		cutanée	bw/jour		
sebacate de disodium	DNEL	Long terme	8.7 mg/m <sup>3</sup>	Population	Systémique
	D. 151	Inhalation		générale	
	DNEL	Long terme Voie	5 mg/kg	Population	Systémique
	DATE	cutanée		générale	
	DNEL	Long terme Voie	5 mg/kg	Population	Systémique
	DNE	orale	05.00	générale	
	DNEL	Long terme	35.26 mg/	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Inhalation	m <sup>3</sup>	0-1-1	0 11
	DIVEL	Long terme Voie cutanée	10 mg/kg	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie	5 malka	Donulation	Constáncianos
	DIVLE	orale	5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie	5 mg/kg	Population	Systémiaus
	DIVLE	cutanée	bw/jour	générale	Systémique
	DNEL	Long terme	8.7 mg/m <sup>3</sup>	Population	Systémique
		Inhalation	5.7 mg/m	générale	Oysterrique
	DNEL	Long terme Voie	10 mg/kg	Opérateurs	Systémique
		cutanée	bw/jour	Oporatouro	Cysterrique
	DNEL	Long terme	35.26 mg/	Opérateurs	Systémique
		Inhalation	m³		Joionnagae

#### **PNEC**

Nom du produit/composant	Description du milieu	Nom	Description de la Méthode
Ethylène glycol	Eau douce	10 mg/l	-
	Eau de mer	1 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	37 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau de mer	3.7 mg/kg dwt	-
	Sol	1.53 mg/kg dwt	-
	Usine de Traitement	199.5 mg/l	-
	d'Eaux Usées		1
sebacate de disodium	Eau douce	0.018 mg/l	-
	Eau de mer	0.0018 mg/l	-
	Usine de Traitement	10 mg/l	-
	d'Eaux Usées		
	Sol	0.0988 mg/kg	-
	Sédiment d'eau douce	0.548 mg/kg	-
	Sédiment d'eau de mer	0.0548 mg/kg	-

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Date de révision : 2022/07/18

Version: 2.01



n° SDS:

085134

#### Contrôles techniques appropriés

: Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées. des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

#### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rinceœil et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

#### Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.EN 166

#### Protection de la peau

#### Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

caoutchouc nitrile

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Gants en néoprène.

Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes ISO 21420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement

#### Protection corporelle

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

#### Autre protection cutanée

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

#### Protection respiratoire

: Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire: Type A/P2 Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations

France **FRANÇAIS** Date de révision : Version: 2.01

2022/07/18



n° SDS:

085134

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont à température (20°C / 68°F) et pression (1013 hPa) standard sauf indication contraire

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique : Liquide. [limpide]

Couleur : Violet.

Odeur : Caractéristique. Seuil olfactif : Non disponible.

pН : 8

Point de fusion/point de

congélation

: <-18°C

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: >160°C

Point d'éclair : Vase ouvert: >124°C [ISO 2719]

Taux d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité : Non applicable. Limites inférieure et : Seuil minimal: 3.4% supérieure d'explosivité Seuil maximal: 15.1%

Pression de vapeur : 0.02 kPa [température ambiante]

Non applicable. [50°C]

Densité de vapeur : Non disponible. Densité relative : 1.122 à 1.125

Masse volumique : 1.122 à 1.125 g/cm³ [20°C]

Solubilité(s)

Média	Résultat
<mark>≽au</mark>	Facilement soluble

Miscible à l'eau : Oui.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable.

Température d'auto-

inflammabilité

: 420°C

Température de

: Non disponible.

décomposition Viscosité

: Non disponible.

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non applicable.

#### 9.2 Autres informations

Aucun autre paramètre physique et chimique pertinent pour une utilisation sûre du produit

Date de révision : 2022/07/18

Version: 2.01

France **FRANÇAIS** 



n° SDS:

085134

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir

Section 7).

dangereuses

10.3 Possibilité de réactions : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux : monoxyde de carbone dioxyde de carbone Oxydes de sodium

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Produit/substance	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Test
Ethylène glycol	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>2500 mg/m <sup>3</sup>	6 heures	-
	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale DL50 Voie orale	Souris Chat Rat	>3500 mg/kg 1600 mg/kg 7712 mg/kg	- - -	- 1 -
sebacate de disodium	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	5.1 mg/l	4 heures	
	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Rat Rat	>2000 mg/kg >5000 mg/kg		OECD 402 OECD 402 401

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Estimations de la toxicité aiguë

Editifications do la toxione dispers					
Produit/substance	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
©OOLELF SI-OAT Ethylène glycol sebacate de disodium	3371.6 1600 N/A	N/A N/A N/A	N/A N/A N/A	N/A N/A N/A	N/A N/A 5.1

#### Irritation/Corrosion

#### Conclusion/Résumé

Peau

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Yeux

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

2022/07/18

Date de révision :

Version: 2.01

**FRANÇAIS** France

10/17



n° SDS:

085134

Respiratoire

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Sensibilisation</u>

Conclusion/Résumé

.

Peau

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
 D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Mutagénicité</u>

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit/substance	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
éthane-1,2-diol	Catégorie 2	orale	reins

Conclusion/Résumé

: Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Danger par aspiration

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les voies d'exposition probables

: Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion

: Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux

: Aucune donnée spécifique.

Inhalation

: Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau

: Aucune donnée spécifique.

Ingestion

: Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. nausées ou vomissements crampes/douleurs abdominales convulsions Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

Effets potentiels

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Date de révision : 2022/07/18

Version: 2.01

France FRANÇAIS



**n° SDS**: 085134

**Exposition prolongée** 

Effets potentiels

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Produit/substance	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Ethylène glycol	Chronique NOAEL Voie orale	Rat - Mâle	150 mg/kg	12 mois

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Généralités

: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée.

Cancérogénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu.: Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité Toxicité pour la

: Aucun effet important ou danger critique connu.

reproduction

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACh, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

#### 11.2.2 Autres informations

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Produit/substance	Résultat	Espèces	Exposition	Test
Ethylène glycol	Aiguë CE10 >2000 mg/l	Micro-organisme -	30 minutes	ISO 8192
		Activated sludge		
	Aiguë CE50 10940 mg/l	Algues -	96 heures	EPA
		Pseudokirchneriella		
		subcapitata		11 5 -
	Aiguë CE50 >100 mg/l	Crustacés - Daphnia	48 heures	OECD 202
		magna		
	Aiguë CL50 6900000 µg/l	Crustacés - Ceriodaphnia	48 heures	-
	Eau douce	dubia - Nouveau-né	L I I Mary III .	P
	Aiguë CL50 41000 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	ASTM
	Eau douce	- Nouveau-né		
	Aiguë CL50 72860 mg/l	Poisson - Pimephales	96 heures	OECD 203
		promelas		
	Aiguë CL50 8050000 µg/l	Poisson - Pimephales	96 heures	
	Eau douce	promelas		
	Chronique NOEC >100 mg/l	Algues -	96 heures	OECD 201
		Pseudokirchneriella		
		subcapitata		
sebacate de disodium	Aiguë CE50 38.7 mg/l	Algues - Skeletonema	72 heures	-
-		costatu		
	Aiguë CL50 18 mg/l	Daphnie - Arcatia tonsa	48 heures	
	Aiguë CL50 >18 mg/l	Poisson - Scophthalmus	96 heures	-
		maximus		

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Date de révision : Version : 2.01 France FRANÇAIS 12/17 2022/07/18



n° SDS:

085134

Produit/substance	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Ethylène glycol	OECD 301A	90 % - Facilement - 10 jours	-	Boues activées

Conclusion/Résumé : Non disponible.

	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Ethylène glycol	-	-	Facilement
sebacate de disodium	-	-	Facilement

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit/substance	LogKow	FBC	Potentiel
Ethylène glycol	-1.36	-	faible
sebacate de disodium	2.4		faible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité

: Non disponible.

Mobilité dans le sol

: Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est, en général,

mobile dans le sol Le produit pourrait s'evaporer Soluble dans l'eau

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACh, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** 

: Oui.

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit Les codes de déchet suivants ne sont que

des suggestions: 16 01 14\*

Date de révision : 2022/07/18

Version: 2.01

France FRANÇAIS

13/17



n° SDS:

085134

#### **Emballage**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge

uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	ICAO/IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-		-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: Non disponible.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

**Annexe XIV** 

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Version: 2.01 France FRANCAIS 14/17 Date de révision : 2022/07/18



n° SDS:

085134

Annexe XVII -

: Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

#### Autres Réglementations UE

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Émissions industrielles

: Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Air

Émissions industrielles

: Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Eau

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

#### les polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### **Directive Seveso**

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

#### Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L

: Ethylène glycol

**RG 84** 

461-7

Surveillance médicale

renforcée

: Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du

travail: non concerné

Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale

renforcée.

#### Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

Date de révision : Version : 2.01 2022/07/18



n° SDS:

085134

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

LU - Luxembourg. Produits chimiques interdits au poste de travail

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Inventaire des substances chimiques

: Indéterminé.

d'Australie (AIIC)

Inventaire du Canada

: Un composant au moins n'est pas répertorié.

en Chine (IECSC)

Inventaire des substances chimiques existantes : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire d'Europe

: Yous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon

: Inventaire du Japon (CSCL): Indéterminé. Inventaire du Japon (ISHL): Indéterminé.

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire néo-zélandais des substances

chimiques (NZIoC)

Inventaire des substances chimiques des

Philippines (PICCS)

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire de Corée (KECI)

Taiwan Chemical Substances Inventory (TCSI)

Inventaire de la Thaïlande Turkey inventory

: Indéterminé. : Indéterminé.

: Indéterminé.

: Indéterminé.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Vietnam

: Indéterminé.

Les informations indiquées dans cette section concernent uniquement la conformité du produit chimique avec les inventaires des pays. Les informations utilisées pour confirmer l'état d'inventaire de ce produit peuvent être basées sur des données supplémentaires à la composition chimique indiquée en Section 3. D'autres règlementations peuvent s'appliquer pour les autorisations d'importation ou de mise sur le marché.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Abréviations et acronymes

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

DMEL = dose dérivée avec effet minimum

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

N/A = Non disponible

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques vPvB = Très persistant et très bioaccumulable PNEC = concentration prédite sans effet CL50 = concentration léthale médiane

France Date de révision : Version: 2.01 2022/07/18

**FRANCAIS** 16/17



n° SDS:

085134

DL50 = dose léthale médiane VLE = Valeurs limites d'exposition COV = Composés organiques volatils

UVCB Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products

or Biological material

NOEC No Observed Effect Concentration

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification	
STOT RE 2, H373 (reins)	Méthode de calcul	

#### Texte intégral des mentions H abrégées

H302 H319 H373	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
----------------------	---

#### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Eye Irrit. 2	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -
STOT RE 2	Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2

#### Détails supplémentaires sur les fournisseurs du produit

rotalEnergies Marketing Caraïbes

ZI. Californie

97232 Le Lamentin Martinique France

Tel: +596 596 504 957

rotalEnergies Marketing Mayotte

Immeuble Jacaranda 1, Lotissement Les 3 vallées Majicavo Lamir

BP 867 kawéni

97600 MAMOUDZOU

tél: +262 (0) 269 60 12 94 fax: +262 (0) 269 60 17 30

rotalEnergies Marketing Réunion

3 rue Jacques Prévert

BP286 - 97827 LE PORT tél: +262 (0) 262 55 20 20

fax: +262 (0) 262 55 20 31

Date de révision

: 2022/07/18

Date de révision précédente : 2022/07/04

Version

: 2.01

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date de révision : 2022/07/18

Version: 2.01

